



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Préparation des échéances de la PAC post 2020

Assises de l'origine – 16 mai 2018 – Bordeaux

Marc Severac

*Chef du bureau de l'Union européenne
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation*



1) Éléments de calendrier et de contexte européen

- 1) Calendrier européen
- 2) Communication de la Commission
- 3) Positions exprimées au niveau UE
- 4) Propositions de la CE sur le CFP

1) Calendrier européen sur future PAC et CFP

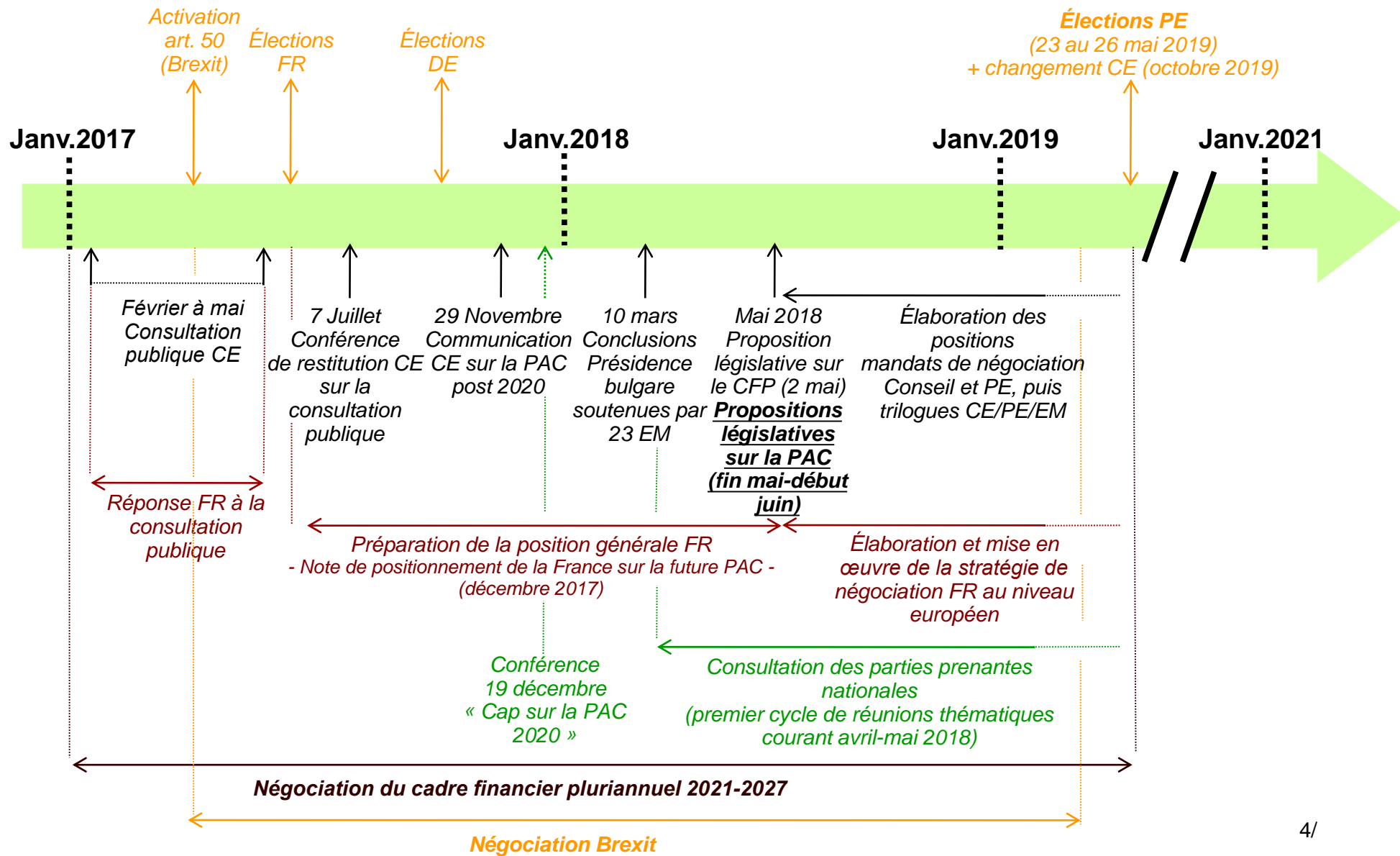
.Calendrier future PAC :

- .Consultation publique lancée par la Commission de février à mai 2017
- .Communication de la CE du **29 novembre 2017**
- .Élaboration des projets de texte par la CE et études d'impact de la CE en cours
- .Conclusions de la présidence du Conseil adoptées le **19 mars 2018**
- .Vote du rapport Dorfmann par la COMAGRI prévu le **17 mai 2018** et en plénière du Parlement européen en juin
- .Propositions législatives de la CE devraient être publiées **début juin 2018**

.Calendrier du futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) :

- .Proposition législative publiée le **2 mai 2018**

⇒ **Le budget de la PAC dépendra de l'accord sur le CFP**



2) Communication de la Commission sur la future PAC

.S'inscrit **dans la continuité** de la programmation en vigueur, **la principale nouveauté portant sur les modalités de mise en œuvre** :

.Proposition d'un **nouveau modèle de mise en œuvre** : **passage d'un cadre de conformité à une approche fondée sur les résultats**

.Un cadre réglementaire allégé : **plans stratégiques rédigés par les États membres** et validés par la Commission portant sur le **1^{er} et le 2nd pilier** de la PAC

.3 objectifs principaux définis pour la PAC :

.Promouvoir un secteur agricole intelligent et résilient (aide au revenu par les soutiens directs ciblés, investissements, outils de gestion des risques) ;

.Renforcer la protection de l'environnement et l'action en faveur du climat (conditionnalité renforcée intégrant le verdissement, au choix de l'État membre : combinaison de mesures obligatoires et volontaires du 1^{er} et du 2nd pilier);

.Consolider le tissu socio-économique des zones rurales (croissance de la bioéconomie, LEADER, installation des JA).

2) Principaux axes de la communication CE

Nécessité d'un soutien au revenu toujours reconnue :

.Maintien des paiements directs, mais souhait d'une répartition **plus équitable et plus efficace** en améliorant le niveau de **ciblage**

.Amélioration des filets de sécurité et autres outils de gestion des risques :

.Améliorer le fonctionnement et l'attractivité des instruments existants pour en permettre une diffusion beaucoup plus large

.Création d'une plate forme européenne de gestion des risques

.Expertise sur de nouveaux outils (instruments financiers, réassurance fonds de mutualisation, épargne de précaution)

.Nouvelle architecture environnementale :

.Ambition renforcée avec une plus grande intégration des objectifs des politiques environnementales et climatiques UE

.Combinaison de mesures obligatoires et volontaires sur les 2 piliers

2) Communication CE - Focus : nouveau modèle de mise en œuvre

• **Grandes catégories d'interventions possibles** et règles générales définies au niveau européen (taux d'aides, règles OMC...)

• **Conditions d'éligibilité** des bénéficiaires et le **détail des mesures** seront de la **responsabilité des EM**

• **Élaboration d'un plan stratégique pour les 2 piliers** par l'EM qui devra être validé par la Commission :

→ un **document stratégique d'ensemble** déclinant les outils déployés en réponse aux enjeux identifiés et cibles visées, sans entrer dans la définition des critères d'éligibilité et/ou des cahiers des charges ;

→ **plus de PDR validés par la CE** ;

• **Contrôle de performance par la Commission des outils déployés** (plus de contrôle de conformité) reposant sur **3 types d'indicateurs** : réalisation (pour les paiements), résultat (pour le contrôle de performance), impact (pour l'évaluation) ;

2) Communication CE - Focus : aspects qualité et origine des produits

.Reconnaissance de l'intérêt de la PAC pour **garantir des produits alimentaires de qualité**

.Déclinaison d'un **axe dédié** dans la communication sur la future PAC : « *Répondre aux préoccupations des citoyens concernant une **production agricole durable, notamment en matière de santé, de nutrition, de gaspillage alimentaire et de bien-être animal*** »

→ Répondre à la demande citoyenne de trouver un large éventail d'aliments dotés d'effets bénéfiques plus vastes pour la société, comme les **fruits et légumes biologiques**, les **produits porteurs d'une indication géographique (IG)**, les spécialités locales et les aliments innovants

→ **Moderniser les règles de l'agriculture biologique**

→ **Continuer à rendre les IG plus attrayantes** pour les agriculteurs et les consommateurs, et plus faciles à gérer

→ Promouvoir le recours aux nouvelles technologies, à la recherche et à l'innovation pour réduire les risques pour la santé publique, dans la perspective d'une approche « **Une seule santé** »

→ Aider les agriculteurs à **mieux appliquer les règles** de l'UE sur le **bien-être animal**

→ Aider les agriculteurs à **prévoir les évolutions des habitudes alimentaires** et à **adapter leur production** en fonction des signaux du marché et des demandes des consommateurs

3) Positions exprimées au niveau européen (Conseil et Parlement européen)

.Objectifs de la PAC: consensus global sur objectifs TFUE + objectifs environnementaux et climatiques

.Simplification et nouveau modèle de mise en œuvre : propositions accueillies globalement positivement par les EM en particulier pays du Nord de l'UE, même si de nombreuses interrogations demeurent ; PE plus réservé avec crainte de distorsion de concurrence entre EM et simplification au seul bénéfice de la CE

.Paiements directs: consensus global concernant leur maintien mais débat sur les mécanismes de redistribution (oppositions de certains EM notamment au plafonnement obligatoire) ; soutiens couplés soutenus par une majorité d'EM (mais opposition NL, DK, SE, DE)

.Les outils d'organisation économique de l'OCM suscitent toujours les réserves de DE, DK, SE (mais plus de NL)

.Gestion des risques : intérêt partagé pour la boîte à outils européenne ; opposition de certains au développement d'outils assurantiels au niveau européen (DE, ES ; groupe S&D du PE) – doivent relever de la subsidiarité laissée aux EM

.Nouvelle « architecture verte » : consensus sur la non reconduction du verdissement, mais pas sur son intégration à la conditionnalité ; intérêt mitigé pour la mise en place de paiements incitatifs rémunérant les services environnementaux ; importance des mesures contractuelles type MAEC

4) Propositions de la CE sur le CFP

.Budget européen proposé (ramené aux 27 EM) : **1279 Md€**, soit **+6%** en € constant₂₀₁₈ (+22% en € courant)

.Évolutions à la hausse au détriment des 2 principaux postes de dépenses du budget européen :

.Politique de cohésion

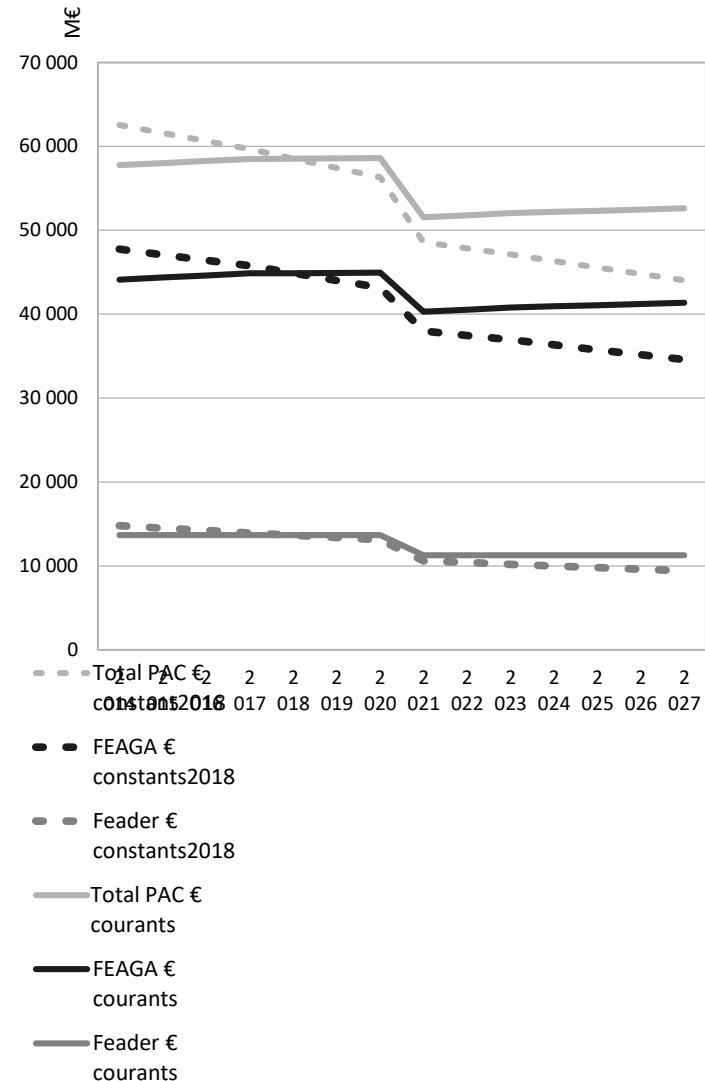
.**Politique agricole commune** : budget ramené à **365Md€**, soit **-17%** en € constant₂₀₁₈ (-5% en € courants) avec un impact différencié selon les piliers :

-**FEADER** : **79Md€**, ie -26% en € constant₂₀₁₈ (-15 % en € courant)

-**FEAGA** : **286Md€**, ie -14% en € constant₂₀₁₈ (-2 % en € courant)

.*Pour mémoire, la diminution du budget de la PAC entre les cadres 2007-2013 et 2014-2020 est de 12% en € constants₂₀₁₁*

.**Impacts importants pour la France, 1^{er} bénéficiaire de la PAC au niveau européen**





2) Éléments de calendrier et de contexte nationaux

- 1) Priorités françaises sur le futur CFP
- 2) État des travaux FR sur la future PAC
- 3) Priorités françaises pour la future PAC
- 4) Association des parties prenantes

1) Priorités françaises sur le futur CFP

• Pour une refondation du budget de l'UE, un budget plus lisible et plus flexible, une réforme du financement et la fin des rabais, la création de nouvelles ressources propres et la réforme des conditionnalités

→ *Les politiques les plus anciennes et les « nouvelles priorités » ne doivent pas être opposées : l'enjeu est*

→ *La PAC demeure une priorité FR après les enjeux de sécurité et de défense*



Réaction FR à la proposition législative de la Commission :

« Je vais **défendre fermement et sans relâche** un budget à la hauteur des défis que l'agriculture européenne doit relever. Si nous voulons acc

2) État des travaux FR sur la future PAC

- Grandes orientations données par le président de la République

- *Discours de la Sorbonne – 26 septembre 2017*

- *Discours EGA Rungis – 11 octobre 2017*

- *Discours des vœux au monde agricole – 25 janvier 2018*

- *Discours à la nouvelle génération agricole – 23 février 2018*

- Conférence « CAP sur la PAC 2020 » avec les parties prenantes le 19/12/17

- *Communiqué de presse, compte-rendus des tables rondes et discours de clôture du ministre – diffusé largement depuis début 2018*

- *Papier de position FR sur la future PAC – diffusé largement depuis fin décembre 2017*

- Poursuite des réflexions de fond et association des parties prenantes dans le cadre de réunions thématiques en avril 2018

3) Priorités françaises sur la futur PAC (note de décembre 2017) – 1/2

• Libérer le développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, en assurant un « juste prix » pour les producteurs, en favorisant le travail en filière et en adaptant les règles et dispositifs aux spécificités de chacune d'entre elles :

• Renforcer la gestion des risques et la rendre plus réactive tout en responsabilisant les acteurs :

- → *Maintien des paiements découplés, premier filet de sécurité pour le revenu, ciblé sur les exploitations familiales de taille moyenne ;*
- → *Accompagnement via des dispositifs fiscaux à la constitution d'un épargne de précaution ;*
- → *Diffusion plus large des outils type « fonds de mutualisation » ou « assurances » ;*
- → *Rénovation du fonctionnement de la réserve de crise européenne (pluriannualité, réactivité).*

3) Priorités françaises sur la futur PAC (note de décembre 2017) – 2/2

•Rémunérer les services environnementaux de l'agriculture et inciter à la performance environnementale :


- *Renforcement (ambition) et simplification (mise en œuvre) de la **conditionnalité** ;*
- *Développement d'un **outil de paiement incitatif** (rémunération des services environnementaux) sur le premier pilier ;*

•Favoriser les transitions climatiques, énergétiques, territoriales, en encourageant la transformation des pratiques, des systèmes de production et des filières :

- *Déploiement de **soutiens spécifiques à certaines filières**, limités dans le temps, pour accompagner le changement de pratique ou la mise en place de filières vertueuses ;*
- *Maintien de **mesures contractuelles (type MAEC)** finançant les surcoûts et manque à gagner, et la prise de risque liées au changement de pratiques ;*
- ***Soutien à des investissements** rendus nécessaires par la transformation des systèmes de production et les nouvelles valorisation des produits alimentaires et non alimentaires*

4) Association des parties prenantes nationales

- **Conférence « CAP sur la PAC 2020 » avec les parties prenantes le 19/12/17**
 - → *Communiqué de presse, compte-rendus des tables rondes et discours de clôture du ministre – diffusé largement depuis début 2018*

 - **Cycle de 4 réunions thématiques sur la future PAC pilotées par la DGPE en avril :**
 - 1) Gestion des risques et des crises
 - 2) Structuration et compétitivité des filières
 - 3) Soutien au revenu
 - 4) Architecture environnementale
 - → ***Objectif** : consolider la position française en vue des négociations européennes à venir, suite à la publication des propositions législatives sur le CFP (2 mai) et la PAC (1^{er} juin)*
 - → *Bonne participation des acteurs à ces réunions, en dépit du calendrier contraint*
-
-  **Méthode proposée** : réaction à des questions clés transmises en amont pour chacune des thématiques (des réponses écrites pouvant être transmises par ailleurs)
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Synthèse des échanges : structuration des filières et compétitivité

.Importance à garantir une **cohérence entre plans de filière et positions portées** au niveau UE

.Défense du **caractère européen de la PAC** pour éviter toute distorsion de concurrence

.Sur les soutiens couplés :

.Maintien indispensable de cet outil dans la prochaine PAC

.Mais Evolution nécessaire pour favoriser une meilleure structuration des filières, une montée en gamme, une diversification des secteurs aidés, une évolution vers des systèmes plus durables ou des projets de territoires et/ou pour encourager les filières à accompagner le renouvellement des générations

.Sur l'OCM :

.Consensus sur les **avancées significatives obtenues via le règlement « Omnibus »**

.Intérêt d'une extension des programmes opérationnels à d'autres secteurs sous réserve d'une simplification de la gestion administrative des dossiers et d'une articulation avec les soutiens couplés

.Importance des outils non surfaciques (investissements, formation, conseil) pour renforcer la compétitivité des exploitations et accompagner l'innovation (expérimentation, projets de territoires)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention